



ASSOCIATION DES  
PRODUCTEURS DE  
FILMS ET DE  
TÉLÉVISION DU  
QUÉBEC

## **DEMANDE D'ADHÉSION** **Membre associé / Gestionnaire de production<sup>1</sup>**

### **L'APFTQ**

*L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec* regroupe la grande majorité des entreprises québécoises de production indépendante de films et d'émissions de télévision, couvrant ainsi un large éventail de genres de production.

Les buts de l'APFTQ sont de promouvoir, conserver et défendre l'intérêt commun de tous ses membres impliqués dans l'industrie cinématographique et/ou télévisuelle au Québec. De plus, l'APFTQ voit à ce que ses membres respectent les plus hauts standards possibles de qualité dans tous les domaines de cette industrie se rattachant principalement à la production.

---

<sup>1</sup> Ce document réfère aux règlements généraux. En cas d'incompatibilité, le texte des règlements généraux prévaut.

## MEMBRES ASSOCIÉS

La catégorie « membre associé » comprend deux divisions : la division « **Gestionnaires de production** » et la division « **Dirigeants d'entreprise** ». Devient membre associé de l'APFTQ :

Dans la division « **Gestionnaires de production** », toute personne qui pratique la profession de producteur délégué, directeur de production ou comptable de production à titre individuel, qui adhère au Code de déontologie de l'APFTQ, et qui, de l'avis du conseil d'administration de l'APFTQ, rencontre au minimum les exigences prévues à l'annexe C des règlements généraux (voir page suivante) ;

Dans la division « **Dirigeants d'entreprise** », tout dirigeant d'une corporation membre régulier, permissionnaire ou stagiaire de l'APFTQ, tant que dure l'adhésion de cette entité corporative à l'APFTQ. Un tel membre associé est toutefois exempté du paiement de la cotisation de membre associé et n'a pas à compléter ni à signer un formulaire de renouvellement d'adhésion distinct de celui de la corporation qu'il dirige.

Tous les membres s'engagent à respecter les règlements généraux de l'APFTQ et tout autre règlement adopté par son assemblée générale, le code de déontologie de l'APFTQ ainsi qu'à verser dans les délais prescrits les cotisations dues en vertu des règlements de l'APFTQ.

De même, le membre associé s'engage, lorsqu'il travaille pour une maison de production, à respecter toutes les ententes collectives signées par l'APFTQ et déclare n'être membre d'aucun syndicat ou association syndicale avec lequel/laquelle l'APFTQ négocie des conventions.

### COTISATION

#### *Membre associé / Gestionnaire de production*

Cotisation annuelle:.....	250,00 \$
TPS 5 % (R106731375).....	12,50 \$
TVQ 7,5 % (1006095689).....	19,69 \$
<b>Total:</b> .....	<b>282,19 \$</b>

**ANNEXE « C » DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**  
*Exigences minimales pour devenir membre associé*  
*division « gestionnaires de production »*

Le président-directeur général, avant de faire toute recommandation au conseil d'administration, doit s'assurer que toute personne qui présente une demande pour devenir membre associé dans la division « Gestionnaires de production » rencontre toutes et chacune des exigences ci-après mentionnées :

1. Elle n'est pas un membre d'un syndicat ou d'une association d'artistes reconnu(e) par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs du Québec.
2. Elle a agi à titre de producteur délégué, directeur de production ou comptable de production, pour chacune des sections dans laquelle elle désire s'inscrire, pour:

**Télévision :**

- au moins quinze (15) heures d'émissions de fiction lourde; OU
- au moins vingt-cinq (25) heures d'autres émissions de fiction; OU
- au moins cinquante (50) heures d'émissions d'humour ou de magazine.

**Variétés :** au moins cinquante (50) heures diffusées ou vendues à un télédiffuseur régulier ou éducatif ou à un canal spécialisé ou payant.

**Documentaires :** au moins trois (3) documentaires uniques ou deux (2) séries de documentaires qui ont été distribué(e)s en salle et /ou diffusé(e)s ou vendu(e)s à un télédiffuseur régulier ou éducatif ou à un canal spécialisé ou payant.

**Longs métrages :** au moins deux (2) longs métrages sortis en salle.

**Animation :** au moins cent cinquante (150) minutes diffusées ou vendues à un télédiffuseur régulier ou éducatif ou à un canal spécialisé ou payant.

**Films publicitaires :** une période totalisant deux (2) ans d'expérience.

3. Avoir complété l'ensemble du dossier présenté à l'appui de sa demande.

Des équivalences peuvent être reconnues par le conseil d'administration, sur recommandation de la division « Gestionnaires de production » de la catégorie Membres associés. Il incombe au demandeur de démontrer que les exigences minimales pour devenir membre associé de la division « Gestionnaires de production » sont rencontrées.

**FORMULAIRE D'ADHÉSION**  
**Membre associé / Gestionnaire de production**

Je désire, par la présente, m'inscrire comme membre associé /gestionnaire de production de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse de courriel: \_\_\_\_\_

Nom de compagnie (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**À TITRE DE :**

Producteur délégué     Directeur de production     Comptable de production

*(Vous devez avoir cumulé l'expérience requise pour toute fonction à laquelle vous vous inscrivez. Référez-vous à l'annexe C des Règlements généraux à la page précédente.)*

**SECTION(S) VISÉE(S) PAR LA DEMANDE D'ADHÉSION:**

Télévision                       Animation                       Films publicitaires  
 Long métrage                       Documentaire                       Variétés

Je déclare ne pas être membre d'un syndicat ou d'une association d'artistes reconnu(e) par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs ; ET

Je m'engage:

- à respecter les règlements et le code de déontologie de l'APFTQ;
- à respecter, lorsque je travaille pour une maison de production membre de l'APFTQ, toutes les ententes collectives négociées et signées par l'APFTQ;
- à acquitter dès maintenant la cotisation annuelle;
- à fournir les documents requis dûment complétés ;
- à n'adhérer à aucun syndicat ou association syndicale reconnu(e) par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et associations de producteurs ;
- à adhérer à l'assurance collective ;
- à adhérer à l'assurance invalidité long terme (RBC).

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## OBJET DU DOSSIER ET CONSENTEMENT

### *Objet du dossier*

L'APFTQ vous avise que ces renseignements sont versés dans un dossier dont l'objet est «Adhésion des membres». Ce dossier a pour objet d'aider l'APFTQ et ses mandataires à :

- (i) évaluer sur une base continue votre adhésion et répondre à toute question que vous pourriez avoir sur votre dossier en général;
- (ii) concevoir et mettre en oeuvre des programmes à l'intention de ses membres;
- (iii) transmettre l'information sur votre statut de membre auprès de différents syndicats, associations d'artistes, de producteurs, de distributeurs, de diffuseurs, d'organismes et d'institutions gouvernementaux, sociétés de gestion collectives de droits;
- (iv) diffuser l'information sur votre statut de membre de l'APFTQ dans tout programme ou activité ayant pour objet de promouvoir l'industrie québécoise du cinéma et de la télévision, tel le site Internet de l'APFTQ.

Les renseignements personnels contenus dans votre dossier serviront à la prise de toute décision pertinente en vue de la réalisation de ces objets. Sauf pour les cas prévus expressément ci-dessus, seuls les préposés, mandataires ou agents de l'APFTQ et toute autre personne autorisée par vous ont accès à ce dossier lorsque requis pour l'exécution de leurs fonctions.

Votre dossier est conservé au bureau de l'APFTQ. Vous avez un droit d'accès à votre dossier et, s'il y a lieu, le droit de le faire rectifier. L'APFTQ fournissant de temps à autre sa liste de membres à des tiers, vous avez le droit d'y faire retrancher les renseignements personnels qu'elle contient. Afin d'exercer ces droits, vous devez écrire à l'APFTQ à l'attention de l'adjointe administrative au 1450, City Councillors, # 1030, Montréal (Québec), H3A 2E6, ou par télécopieur au (514) 392-0232.

### *Consentement*

Je, soussigné(e), consens à ce que l'APFTQ recueille et divulgue auprès de tiers les renseignements personnels à mon sujet contenus à la présente demande d'adhésion, ces consentements étant irrévocables tant que requis pour la réalisation de l'objet du dossier.

J'autorise également l'APFTQ à divulguer les renseignements apparaissant à mon curriculum vitae notamment sur le site Internet de l'APFTQ. Je demeure toutefois responsable d'aviser l'APFTQ de tout changement ou mise à jour des renseignements contenus dans mon curriculum vitae.

---

Nom (en lettres moulées)	Signature	Date
--------------------------	-----------	------

## **ADHÉSION AU CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'APFTQ**

(Articles 5.01, 5.04 et 5.05 des *Règlements généraux de l'APFTQ*)

J'ai pris connaissance du *Code de déontologie* adopté le 29 février 2000 par l'assemblée générale de l'APFTQ avant de signer les présentes.

Je comprends que ce *Code de déontologie* établit des rapports de nature contractuelle entre l'APFTQ et ses membres et que l'adhésion à l'APFTQ comporte un engagement à respecter ce *Code de déontologie* (tel qu'en vigueur à la date de la signature des présentes et toutes ses modifications futures).

J'accepte d'adhérer au *Code de déontologie* de l'APFTQ et ce, conformément aux règlements généraux de l'APFTQ.

---

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

## AIDE-MÉMOIRE

*Demande d'adhésion membre associé / gestionnaire de production*

**POUR QU'UNE DEMANDE D'ADHÉSION SOIT CONSIDÉRÉE  
PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE REQUÉRANT DOIT  
SOUMETTRE TOUS LES DOCUMENTS SUIVANTS**

- Formulaire d'adhésion dûment complété et signé;
  - Formulaire «Objets du dossier et consentement» dûment signé;
  - Formulaire d'adhésion au Code de déontologie dûment signé;
  - Curriculum vitae du producteur délégué, du directeur de production ou du comptable de production;
  - Lettre de recommandation de (3) trois membres réguliers de l'APFTQ attestant de l'expérience pertinente à l'obtention du statut de membre associé.
- N.B.** Un membre régulier dont l'un des représentants siège sur le conseil d'administration de l'APFTQ ne peut émettre de telles recommandations.
- Chèque au montant de la cotisation de base incluant les taxes.

**TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE POURRA ÊTRE REJETÉE**